

au moins avoir fait naître l'envie de le visiter. C'est une grande satisfaction qui me restera. Puisse aussi M. Prayaz me pardonner l'indiscrétion que j'ai commise en dénonçant au public un établissement utile et qui fait honneur à la ville où il est fondé (1).

LEVRAT fils, D. M.

(1) Je n'ai parlé dans cet article que de l'établissement destiné aux demoiselles ; il en est un réservé aux jeunes gens ; un mur assez élevé le sépare : mais du reste les agréments de la localité sont les mêmes, il y a mêmes soins, même surveillance, mêmes modes de traitement.